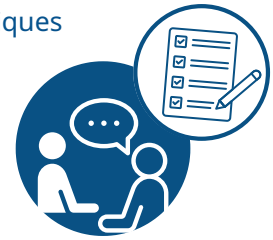
Vous avez reçu un courrier concernant le programme d'apprentissage de l'anglais. Et ensuite ?

Vous avez reçu un courrier du district scolaire parce que votre famille parle une langue autre que l'anglais à la maison. Votre enfant peut être éligible au programme d'apprentissage de l'anglais.

1

Le district scolaire teste les compétences linguistiques de votre enfant en anglais. Cela comprend :

- la lecture
- l'écriture
- l'écoute
- l'expression orale



Si votre enfant est éligible, le district scolaire vous fera parvenir les résultats de son test.

Le placement de votre enfant dans un programme d'apprentissage de l'anglais à l'école vous sera également recommandé.

2

Vous avez le choix. Renseignez-vous sur vos droits et vos options.



Voici ce que vous pouvez faire :

- Consulter les programmes disponibles.
- Assister à des réunions et conférences sur les programmes d'apprentissage de l'anglais.
- Choisir un autre placement disponible.

3

Si votre enfant suit un programme d'apprentissage de l'anglais, l'école testera régulièrement ses compétences en anglais afin de déterminer s'il est prêt à quitter le programme.

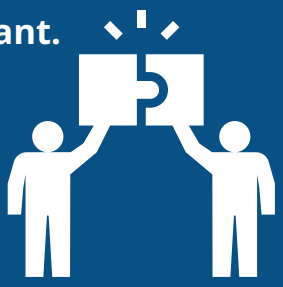
En tant qu'élève multilingue qui réussit, il peut se voir décerner le sceau de bilittératie de l'État.

Vous et l'école êtes des partenaires dans l'éducation de votre enfant.

Travaillons ensemble pour favoriser la réussite de votre élève !

Voici quelques étapes à suivre :

- Faire connaissance avec les enseignants et le personnel
- Se renseigner sur le sceau de bilittératie de l'État
- Poser des questions et partager les informations
- Participer au conseil consultatif des parents d'élèves anglophones



Cette ressource a été élaborée pour le département de l'enseignement primaire et secondaire du Massachusetts par le Massachusetts Statewide Family Engagement Center, un programme de la fédération au service des enfants à besoins spécifiques.

Vous avez des questions ? Contactez votre école :